

SERVICES
TECHNIQUES

._o._o._

ADMINISTRATIF

._o._o._

ST/JZ/JDA/EL/SD

Domaine : VOIRIE / TRAVAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°039/2026

Département de
SEINE-ET-MARNE

._o._o._

Canton de
PONTAULT-COMBAULT

._o._o._

Commune de
ROISSY-EN-BRIE

Objet : Réglementation de la circulation afin de permettre l'inspection d'un ouvrage d'art de la SNCF (pont CV6) situé avenue Panas à Roissy-en-Brie, du jeudi 11 juin 2026 à 22h00 jusqu'au vendredi 12 juin 2026 à 6h00.

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2213-1 à L2213-6,

VU le nouveau Code de la Route et notamment les articles R411-8 et R411-25 et R417-1 à R417-13,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment l'article 55 du Livre I-4ème partie,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise E.R.S.M domiciliée 34 rue du Général de Gaulle, 51310 CHATILLON-SUR-MORIN, en vue d'effectuer des travaux d'inspection d'un ouvrage d'art de la SNCF, situé avenue Panas à Roissy-en-Brie, du jeudi 11 juin 2026, 22h00 au vendredi 12 juin 2026, 6h00.

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pendant l'inspection de l'ouvrage d'art de la SNCF, au niveau du pont situé avenue Panas, à Roissy-en-Brie.

A R R E T E

Article 1 : La circulation se fera par demi-chaussée, au moyen de feux tricolores entre 22h00 et 6h00, avenue Panas au droit du pont SNCF (CV6) du jeudi 11 juin 2026 au vendredi 12 juin 2026.

Article 2 : Un balisage sera installé pour inviter les piétons à emprunter le trottoir opposé au chantier

Article 3 : La SNCF est chargée de l'installation et de l'entretien de la signalisation réglementaire.

Article 4 : MM - Mme - le Maire de Roissy-en-Brie,
- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- le Chef de Service de la Police Municipale de Roissy-en-Brie,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire,
Le 1er Adjoint délégué en charge de l'urbanisme,
de l'environnement, des grands projets, des
travaux et des quartiers

Jonathan ZERDOUN

Signé électroniquement par :
Jonathan ZERDOUN
Le 26/02/2026 à 11:13